

CAS PME #3

Une communication fluidifiée et un gain de temps au sein du CSE

Clinique

Cette clinique de 135 Equivalents Temps Plein a noté une amélioration de la communication, mais reste vigilance sur les questions de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Avant la mise en place du CSE

Dans cette clinique, la communication entre les 3 instances antérieures (DP, CE, CHSCT) était difficile car, contrairement à de nombreuses PME, les élus siégeaient chacun dans une instance distincte. La mise en place du CSE a permis de lever cet écueil et donne la possibilité aux élus de traiter les sujets de façon transverse.

Une représentation élargie au sein du CSE

Lors des élections, les anciens élus ont beaucoup communiqué pour obtenir de nouvelles candidatures. Cela a permis à l'ensemble des services de l'établissement d'être représenté au CSE :

« La présence d'un membre du CSE issu de chaque service facilite grandement la communication avec le personnel. Les PV sur l'intranet ne sont pas forcément lus mais là nos collègues ont l'information et peuvent nous solliciter directement. »

Des points de négociation

● Les heures de délégation

Au niveau de la négociation, le nombre d'heures de délégation antérieur a été conservé sauf lorsque les nouvelles dispositions étaient plus favorables : « Les délégués syndicaux se sont battus pour ces heures de délégation alors que, dans les faits, les élus n'arrivent pas à les prendre. »

● La présence des suppléants en réunion

En ce qui concerne la présence des suppléants aux réunions, cela a été l'objet de nombreuses négociations mais la direction a avancé un argument qui a été entendu :

« Le problème n'est pas tant le nombre de personnes en réunion - ils auraient été 14 - que le remplacement de ces personnes dans les services pendant les réunions ! »

BILAN



Pour la DRH, la mise en place du CSE a **redynamisé les instances** et a permis de **lever les incompréhensions** entre les questions DP et CE, notamment. Le bilan est **très positif du point de vue du temps consacré aux instances** :

« Côté direction, on gagne énormément de temps, par exemple, sur le plan de formation ou les bilans qu'on était obligé de présenter à la fois en CE et en CHSCT. »

Le bémol porte sur le domaine SSCT :

« avant on avait des interlocuteurs qui étaient vraiment moteurs sur le sujet. Il y a un enjeu à garder au sein du CSE au moins un ancien élu du CHSCT ou, si ce n'est pas possible, à assurer le tuilage avec des personnes ressources dans les nouveaux élus ».



Cette vision globale a tout de même une contrepartie, selon la trésorière du CSE :

« Les réunions sont très longues, surtout les 4 où l'on traite des sujets SSCT. Il faut rester attentif sur tous les sujets. ».